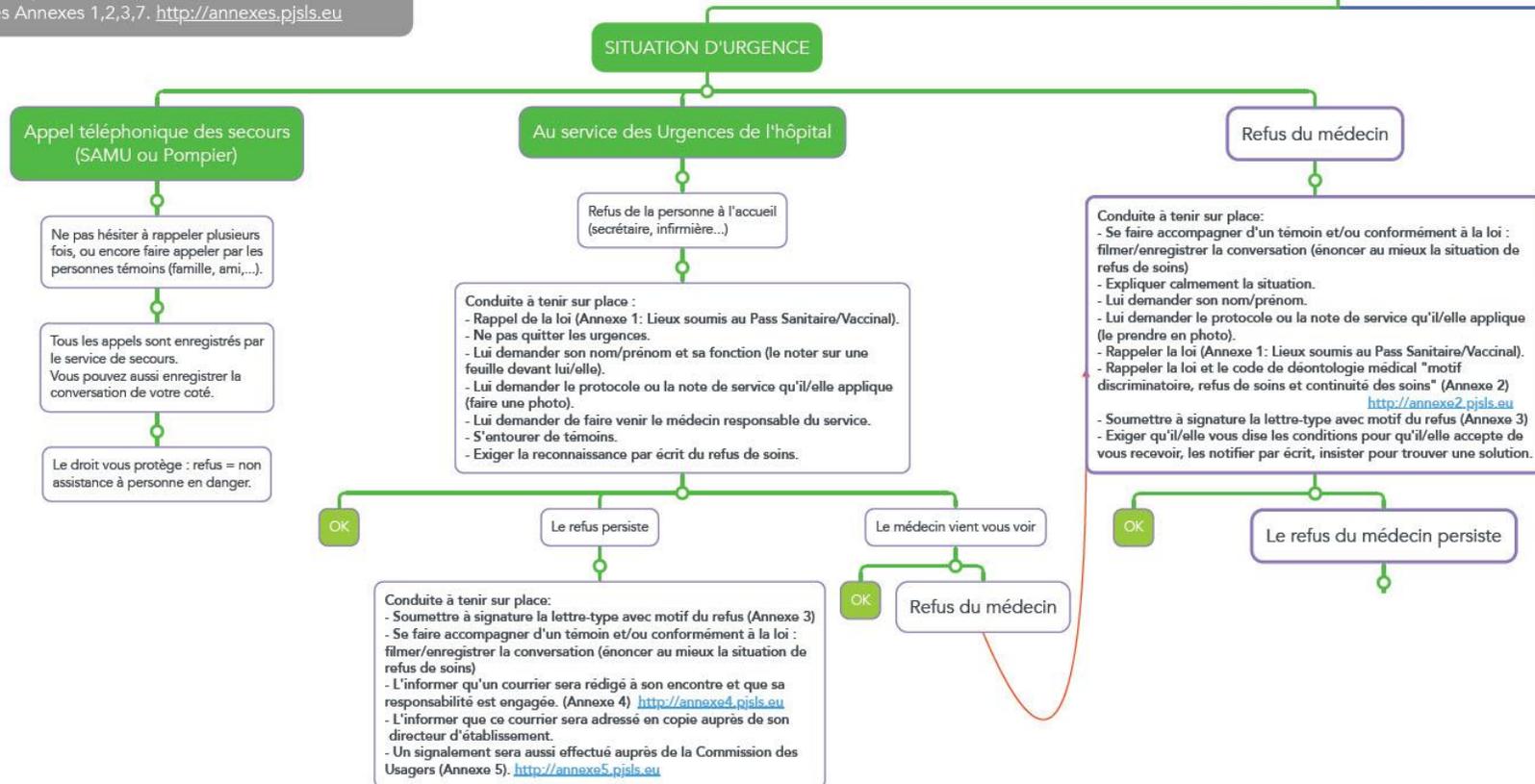
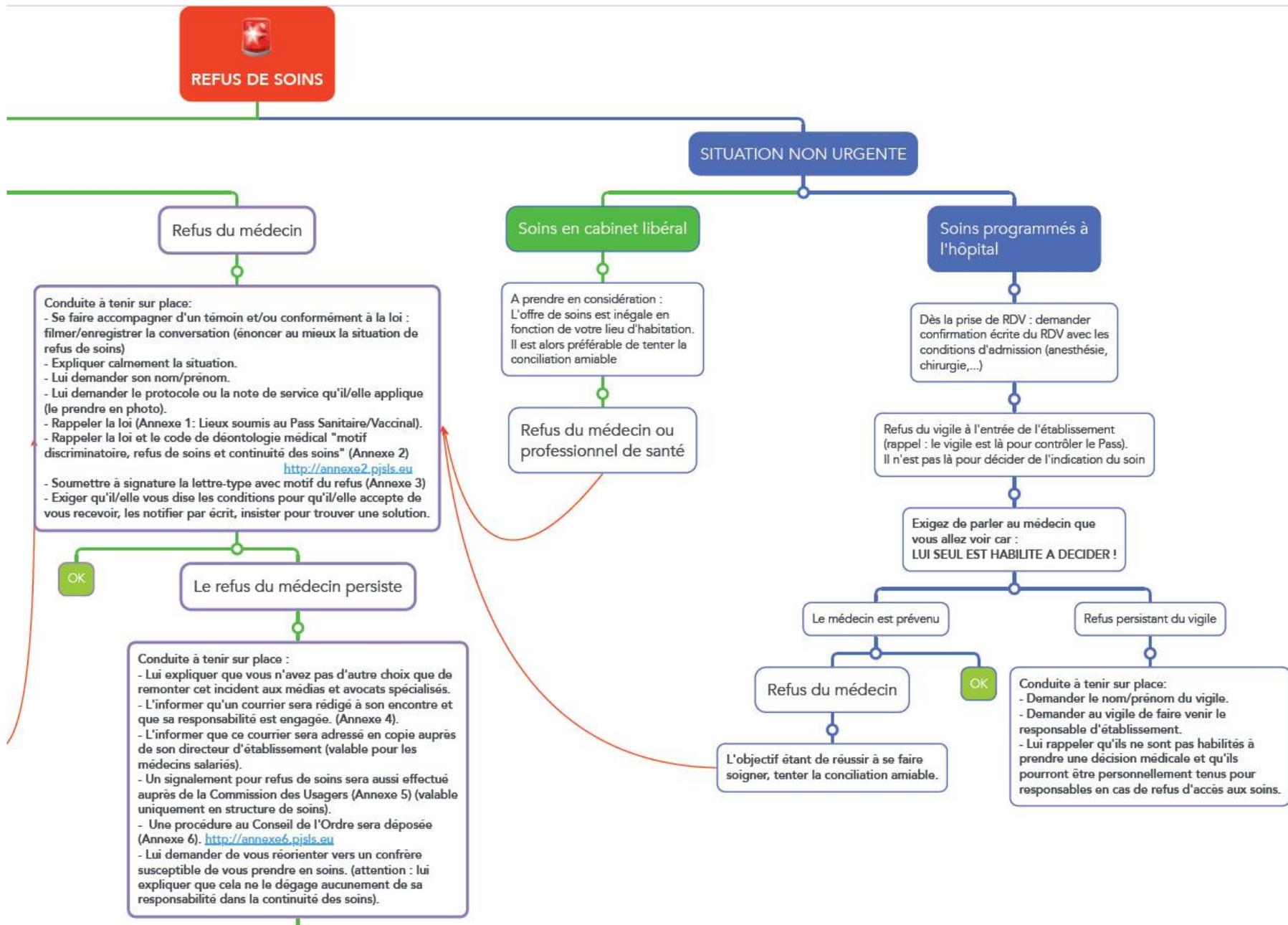
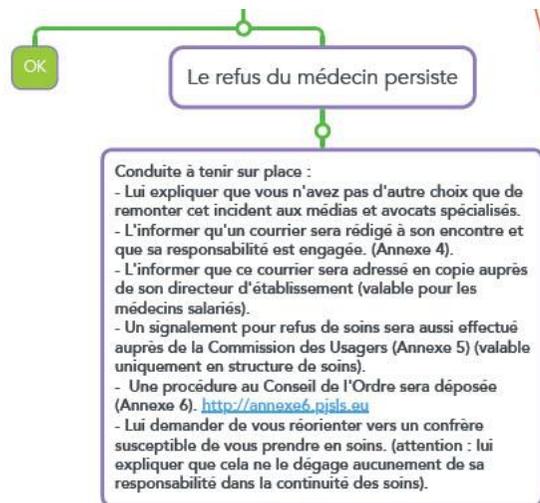


Préambule et prérequis :

- Prendre connaissance du document "législation et droits à l'image". <http://annexe10.pjsls.eu>
- Rester malgré votre situation calme et bienveillant.
- S'entourer de témoins, éviter de s'y rendre seul.
- Réunir tous les justificatifs en lien avec la demande de soins.
- Imprimer les Annexes 1,2,3,7. <http://annexes.pjsls.eu>







Une fois à votre domicile, initiez ces démarches qui sont GRATUITES et NON JUDICIAIRES :

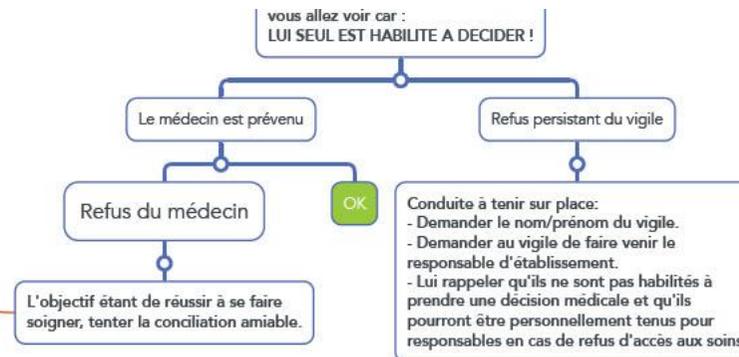
1) Constituer un dossier (Recueil de Preuves) : Compiler vos preuves écrites, photos et enregistrements audio ou vidéo qui prouvent le refus de soins pour un MOTIF DISCRIMINATOIRE, faites remplir le Cerfa (Annexe 7) à vos témoins et faites un résumé écrit de la situation.

2) Signaler cette situation par lettre avec AR aux différents organismes en vous aidant des modèles de lettres (Annexes 4,5,6). <http://annexes.pjsls.eu>

Pour aller plus loin :

- écrire à sa protection juridique pour information et ouverture judiciaires contentieuses (Annexe 9) <http://annexe9.pjsls.eu>
- Signaler aussi auprès de l'ARS de votre département le refus de soins afin de rappeler leur responsabilité concernant la continuité des soins (Annexe 8). <http://annexe8.pjsls.eu>

N.B: Selon les conséquences de ce défaut de soins, et selon votre souhait de donner une suite judiciaire pénale au préjudice, d'autres mesures peuvent être engagées (saisie directe du procureur, action en justice, se tourner vers le collectif citoyen le plus proche de chez vous pour conseil).



#### légende:

- Tracé vert : Parcours de soin "NON SOUMIS AU PASS Sanitaire/Vaccinal".
- Tracé Bleu : Parcours de soin "SOUMIS AU PASS Sanitaire".

Dernière Mise à Jour du Document: 04/2022

Annexe 1 : Lieux soumis au Pass Sanitaire/Vaccinal.	<a href="http://annexe1.pjsls.eu">http://annexe1.pjsls.eu</a>
Annexe 2 : Extrait de loi et du code de déontologie médicale "motif discriminatoire, refus de soins et continuité des soins"	<a href="http://annexe2.pjsls.eu">http://annexe2.pjsls.eu</a>
Annexe 3 : Lettre type: "Refus écrit du soignant"	<a href="http://annexe3.pjsls.eu">http://annexe3.pjsls.eu</a>
Annexe 4 : Courrier au professionnel de la santé (+/- Directeur d'établissement) pour Refus de soins, non assistance personne en danger et discrimination	<a href="http://annexe4.pjsls.eu">http://annexe4.pjsls.eu</a>
Annexe 5 : Procédure de saisie de la Commission des usagers de l'établissement.	<a href="http://annexe5.pjsls.eu">http://annexe5.pjsls.eu</a>
Annexe 6 : Procédure de saisie du Conseil de l'Ordre. <a href="https://www.conseil-national.medecin.fr/lordre-medecins/conseils-regionaux-departementaux">https://www.conseil-national.medecin.fr/lordre-medecins/conseils-regionaux-departementaux</a>	<a href="http://annexe6.pjsls.eu">http://annexe6.pjsls.eu</a>
Annexe 7 : Cerfa Témoignage	<a href="http://annexe7.pjsls.eu">http://annexe7.pjsls.eu</a>
Annexe 8 : Signalement à l'ARS du Refus de soin et devoir de continuité des soins.	<a href="http://annexe8.pjsls.eu">http://annexe8.pjsls.eu</a>
Annexe 9 : Lettre "Procédure d'information de son Assurance Protection Juridique".	<a href="http://annexe9.pjsls.eu">http://annexe9.pjsls.eu</a>